

LA CAMPAGNE DE BOURSE 2021 EST OUVERTE

I/- LES LYCÉENS DÉJÀ BOURSIERS VERRONT LEUR BOURSE AUTOMATIQUEMENT RECONDUITE SAUF :

- S'ils redoublent
- S'ils changent d'orientation
- S'il y a un changement dans leur situation financière

Ces trois cas imposent de faire une Révision de Ressources.

II/- DEUX PÉRIODES POUR CETTE CAMPAGNE DE BOURSE

-*Première période* : du 17 mai au 06 juillet 2021

Du 17 mai au 06 juillet 2021, Les demandes papier pourront être déposées dans les établissements par les familles qui n'étaient pas boursières de lycée en 2020-2021.

Du 28 juin au 06 juillet 2021, les demandes en ligne seront ouvertes pour les familles qui n'auront pas déposé de demande papier.

-*Deuxième période* : du 2 septembre au 21 octobre 2021

Les demandes pourront être déposées en ligne ou au format papier *pour les lycéens qui n'avaient pas de bourse de lycée en 2020-2021*. Date limite de dépôt des dossiers : 21 octobre 2021.

NB / Lorsqu'il y a transfert entre académies les familles doivent impérativement déposer leur dossier de bourse à la rentrée dans l'académie d'accueil de l'élève.

III/- POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE :

Mail : secgest.pmf@ac-amiens.fr Tél. : 03.22.73.35.00

Site : education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee

Si votre enfant était boursier au lycée en 2020-2021, s'il ne redouble pas et s'il ne change pas d'orientation, SA BOURSE SERA RECONDUITE AUTOMATIQUEMENT EN 2021-2022. Vous n'avez rien à faire.

MAIS

Si votre enfant était boursier de lycée en 2020-2021, et qu'il répond à l'une des conditions suivantes, son dossier doit être actualisé par une Révision de Ressources :

1 : votre enfant redouble ou se réoriente à la rentrée de septembre 2021

(passe de CAP vers Bac Pro, passe d'une formation générale ou technologique vers une formation professionnelle, ...)

Il faut le signaler à la personne qui s'occupe des Bourses dans votre lycée, afin qu'elle vous donne un dossier rose à remplir.

2 : le nom de votre enfant est sur la liste des révisions de ressources obligatoires

(Le dossier rose de Révision de Ressources va vous être envoyé par courrier et sera à rendre rapidement au lycée).

Si votre enfant relève d'un des cas ci-dessus et que vous ne rendez pas le dossier de Révision de Ressources, il ne sera pas possible d'étudier l'éventuel droit à reconduire la bourse, et celle-ci sera retirée à la rentrée de septembre.

Le dossier de Révision de Ressources sera à rendre au lycée le plus rapidement possible, et, au plus tard, pour le 08 juillet 2021.

Il faut rendre le dossier le plus rapidement possible pour permettre l'éventuelle attribution de la Bourse dès la rentrée scolaire, même si la date de clôture de la Campagne de Bourse est arrêtée au 21 octobre 2021